

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1969)
Heft: 112

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine public

112

Bi-mensuel romand
N° 112 22 mai 1969 Sixième année
Rédacteur responsable : André Gavillet
Le numéro : 70 centimes
Abonnement pour 20 numéros :
Pour la Suisse : 12 francs
Pour l'étranger : 15 francs
Changement d'adresse : 50 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10-155 27
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro
ont collaboré :

Henri Galland
André Gavillet
Marx Lévy
Jacques Morier-Genoud
Jean-François Thonney

Le N° 113-114 sortira de presse sous forme de
cahier spécial le jeudi 19 juin

La gauche suisse divisée Quelle nouvelle A.V.S. ?

Les divisions de la gauche française, à la veille des élections présidentielles, indignent un nombre très élevé de lecteurs du « Nouvel Observateur ». Ils écrivent qu'ils ont mal au cœur. Que de nausées, que de lettres pour analyser son petit dégueulais personnel, où se retrouvent les nourritures politiques ingurgitées la veille, inévitablement.

En fait, cette division correspond à une réalité politique. Pourquoi vouloir l'ignorer ? Le Parti communiste français, quand on entend un Georges Marretas, apparaît comme non-déstalinisé, alors même que le mot démocratique (des mots !) est glissé dans chaque phrase. La S.F.I.O. se présente, elle aussi, figée dans ses formules et surtout elle ne semble recruter qu'une clientèle sociologiquement bien définie, qui tolère mal l'innovation intellectuelle. Un Mendès-France la réanimera-t-il ?

A l'extérieur, des clubs réformistes au P.S.U. et aux trotskystes, tout l'éventail des familles intellectuelles. Ce qui choque plus que cette division, c'est l'incapacité, congénitale aux Français, de parler en termes concrets de problèmes politiques. Quel vide entre les hautes considérations stratégiques et la plus petite tactique que dominent des problèmes de personne.

Le vote sur la régionalisation en fut un bel exemple. Certes, le scrutin fut plébiscitaire. Dès lors, le « non » devait être d'abord un « non » au régime. Mais pourtant, il aurait été bon que la gauche, qui aime, à juste titre, à se parer de l'étendard régionalisation, fit connaître ce qu'elle entendait par ce mot. On attendait un contre-projet. Rien, néant. Or le dépassement des scissions, qui se fera d'ailleurs plus par des regroupements que par des embrassades forcées, n'aura lieu que sur des objectifs précis (l'Europe, quelle Europe ?, la régionalisation, quelle régionalisation ? etc...).

Cette entrée en matière pour dire qu'il n'est pas admissible que la gauche suisse étaie, et sur un projet concret, ses divisions. En effet, une amélioration substantielle de l'A.V.S. est l'objet de querelles préalables. Le Parti socialiste doit lancer une initiative populaire sur cet objet; comme il tarde, le Parti du travail lance la sienne; enfin les syndicats font connaître, d'emblée, leur opposition. Mais quel est le point de départ de ce gâchis ?

Congrès de Bâle

Le 16 juin 1968, le Congrès du Parti socialiste adoptait une résolution, dont nous citons la clause essentielle :

« Tous les salariés de la Suisse auront droit à une rente de vieillesse ou d'invalidité, dont le montant correspondra au moins au 60 % de la moyenne de leurs revenus antérieurs réalisés au cours des dix années ayant accusé les plus forts gains ».

Pour hâter la réalisation de ce projet, une initiative doit être lancée. Elle a tardé, pourquoi ?

Probablement parce que la résolution du Comité directeur a été mise en avant, sans que l'étude préalable ait été poussée. Contrairement à ce qu'on imagine, ce ne sont pas les jeunes, lesquels pourtant furent agissants à Bâle, qui, sur ce point, débordèrent un prudent comité directeur. L'initiative venait d'en haut. Alors pourquoi cette improvisation, d'autant plus que les assurances sociales dépendent, grand avantage de la participation à l'exécutif

fédéral, nous dit-on tous les jours, d'un socialiste ? Où est le réalisme et le sérieux dont on fait pourtant une vertu cardinale ?

Un choix

Si la préparation ne fut que sur le papier, il demeure que l'objectif est totalement louable. Il implique un choix, qui, en politique suisse, devait inévitablement se poser, un jour.

Ou bien on pousse l'AVS jusqu'à en faire une véritable assurance de base, garantissant un peu plus que le minimum vital, les caisses professionnelles (et une caisse publique pour ceux que les caisses professionnelles ne toucheraient pas) faisant le complément jusqu'à 60 % au minimum.

Ou bien on crée une assurance populaire étatisée garantissant une rente de 60 %, sur le modèle suédois.

Eléments de discussion

Il faut d'abord tenir compte des facteurs politiques. Une initiative, on peut être appelé à la défendre. Il est trop facile de croire qu'elle suscitera un contre-projet auquel on se ralliera, fier d'avoir été l'efface mouche du coche. Si l'initiative est mal conçue, les adversaires peuvent ne rien concéder pour vous obliger à vous battre sur un terrain difficile et vous infliger une défaite politique cuisante.

Or, vu l'extension actuelle des caisses de pension, il est évident qu'il va être facile d'effrayer des ouvriers et des employés en leur disant qu'ils auront cotisé pour d'autres, etc.

On peut toujours faire fi de ce réalisme-là. Mais, dans une démocratie directe, comment n'en pas tenir compte ? Si l'on engage une bataille, il faut la gagner.

Deuxièmement, il est évident que les caisses de pension représentent une épargne utile aux investissements nationaux. Nous avons souvent insisté sur l'importance des sommes ainsi réunies (plus de vingt milliards). Pour nous, un des objectifs de la classe ouvrière et des employés est d'obtenir la gestion de ces fonds afin de saisir un levier important du pouvoir économique.

Troisièmement, il est patent que l'assurance de base actuelle est insuffisante, et aussi les assurances professionnelles. Une révision est indispensable, y compris une intervention du législateur pour donner un cadre plus précis au second pilier.

La nausée suisse

Les données d'un accord entre syndicats et parti socialiste sont possibles : assurance de base plus généralisation légale du second pilier.

On peut simultanément atteindre de la sorte le 60 % du salaire et revendiquer pour un Fonds syndical la gestion de l'épargne des travailleurs.

L'apparaît une dynamique de l'ensemble de la gauche.

Aujourd'hui, rien n'est définitivement compromis. Mais si la volonté d'union, sur cet objet essentiel, n'apparaît pas, si l'on ne débouchait pas vers des solutions originales — et nous tenons très fort à la gestion syndicale de l'épargne des assurances — il faudrait alors ouvrir les colonnes de D.P. aux lecteurs de gauche qui souffriraient à leur tour « du mal français ».

Université : nouveaux programmes d'études

Dans les discussions en cours, deux sujets, liés entre eux, doivent retenir l'attention. Tout d'abord, une redéfinition des branches enseignées. Nous avions déjà donné l'exemple de la Faculté des lettres : pourquoi un enseignement de l'histoire de l'art (art = art pictural), mais pas de musicologie ? Pourquoi la géographie, mais pas les sciences économiques ? D'autre part, les programmes d'études sont, en fonc-

tion des besoins nouveaux de la société, trop rigides. Jeanne Hersch l'avait souligné dans son exposé à la séance d'ouverture de l'année académique à l'Université de Genève. Il faut citer ce jugement :

« L'Université devrait comporter des types de programmes d'études beaucoup plus variés, de durée inégale, combinant des enseignements de diverses facultés, couronnés par des diplômes différents. »